



TOURNAI

VUES
DE
MONS

TOURNAI

TOURNAI

TOURNAI

TOURNAI

TOURNAI

COLLECTION

de *Views*

*Prises dans l'ancienne enceinte et dans les environs
de la ville de Mous;*

*Dessinée en lithographie par G. L'HEUREUX,
Peintre et Dessinateur.*



DE L'IMPRIMERIE DE H.-J. HOYOIS, LIBRAIRE, RUE DES FRIPIERS.

1826.

Pre^{mi}ère Cluse du Canal.

LA navigation de la Haine ayant été reconnue aussi insuffisante qu'elle était difficile pour le transport des charbons de terre des environs de Mons, le Gouvernement Français prit la résolution de construire un canal entre cette ville et Condé, sur une distance de six lieues. Les projets en furent faits par M. Prou, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du département de Jemmape, et ce canal, sur un seul alignement d'une ville à l'autre, fut commencé le 18 octobre 1807; il y eut une grande fête le jour de son ouverture; la première pelletée fut enlevée en cérémonie par le Préfet M. DE CONINCK, aujourd'hui Ministre d'État dans notre royaume. Les travaux de ce canal ne furent pas achevés avec la promptitude que l'on apporte à présent dans la confection de ce genre d'ouvrages, pour laquelle on a adopté un mode plus convenable; ils ne furent terminés qu'en 1814, et la navigation établie le 6 de novembre de la même année.

Lors de la création du royaume des Pays-Bas, en 1814, la limite de ce pays vers la France ayant été fixée entre Mons et Condé, notre commerce souffrait dès lors beaucoup à cause des prix exorbitants que le Gouvernement Français exigea au passage à Condé. Des propositions avantageuses pour les deux pays ayant été faites par notre Roi à nos voisins qui les rejetèrent, il fut arrêté qu'un embranchement de canal allant de Pommerœul à l'Escaut vers Antoing, serait creusé pour éviter les taxes françaises. Cet embranchement vient d'être achevé et la navigation ouverte le 26 juin 1826, par le M. le Baron DE BECKMAN, Gouverneur du Hainaut, qui présida à la fête mémorable et provinciale qui se fit à ce sujet.



Sithi de Chateaux

1^{ère} Ecluse du Canal.